

RAPPORT MORAL du PRESIDENT

En introduction à ce rapport moral, je veux situer cette assemblée générale ordinaire dans le temps : elle est la 3^e depuis le renouvellement du Conseil d'administration d'octobre 2021, après celles de Bletterans et du Louverot. La prochaine sera électorale, elle devra se tenir dans les 6 mois qui suivent la clôture des jeux olympiques, soit avant le 10 février 2025. Nous sommes donc nous administrateurs, dans notre dernière année du mandat qui n'aura duré que 3 ans, le précédent ayant été prolongé d'une année à cause du Covid. J'espère bien sûr que beaucoup d'entre nous, administrateurs, renouvellerons notre engagement ; mais je veux attirer votre attention sur un constat : notre moyenne d'âge est de 76 ans ! Cette prochaine élection doit être l'occasion d'un rajeunissement, il restera des postes à pourvoir, c'est pourquoi je saisis l'occasion de cette AG pour m'adresser à vous, adhérents, les plus jeunes, ici présents, ou à ceux qui liront le compte rendu, de vous convaincre de vous porter candidats. Si vous avez obtenu des récompenses, c'est que vous avez dû assumer de nombreuses responsabilités dans votre parcours bénévole, vous avez toute l'expérience et la compétence pour vous autoriser un engagement dans un nouveau défi, devenir administrateur du « Comité départemental des médaillés de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif du Jura. ».

2022 avait été une année chargée avec des cérémonies supplémentaires consécutives aux impossibilités de la pandémie des années précédentes; 2023 nous a permis de retrouver un fonctionnement habituel, comme vous le relaterez nos intervenants à l'occasion des rapports financiers, d'activités et des présidents de commissions. Ce que j'appelle fonctionnement habituel s'inscrit dans la continuité du travail qui s'était initié en 2009 sous la présidence de Pierre TALAGRAND, brutalement interrompue par son décès, et mise en œuvre par Jean GALLIOZ jusqu'en 2021. Après 3 mandats de présidence de notre Fédération nationale, il nous a fait profiter de son expérience et de son efficacité, a mis en place ce fonctionnement ; il m'avait fait l'honneur de me confier la fonction de vice-président délégué, j'ai eu à cœur d'adhérer et de collaborer à ses choix et priorités, et bien sûr de lui succéder dans la continuité du projet qui nous avait portés pendant une douzaine d'années. Le bilan de 2023 qui vous sera présenté peut se résumer en plusieurs mots, continuité, stabilité, mais préoccupations financières, et questionnements.

Nous devons déjà nous interroger sur ce que nous vivons aujourd'hui, sur le contexte insécurisant voire anxigène qui s'installe en nous progressivement, dans un monde en pleine évolution avec des perspectives dangereuses : les virus après le covid, le réchauffement de la terre, les guerres et même la menace nucléaire ... et les médias qui nous font porter tous les malheurs du monde ! Mon propos ici n'est pas de m'attarder sur ces sujets, mais de rappeler qu'ils sont en chacun de nous et ont forcément des effets sur notre société, et pour ce qui nous concerne plus particulièrement, nos associations. Chacun de nous peut se sentir concerné : si je suis préoccupé, ai-je envie d'aller vers les autres ; si mon pouvoir d'achat a baissé, ai-je le moyen d'inscrire mon gamin dans le club de foot, si j'ai peur d'être agressé dans la rue en rentrant d'un entraînement, je me réfugie devant mes écrans. Les raisons d'être pessimistes sont nombreuses. N'y succombons pas ! Comme chaque année je vous invite à porter des messages positifs et rassurants autour de vous, de suggérer des engagements dans des clubs ou foyers ruraux, ou de mettre en valeur les mérites de certains en nous les faisant connaître pour l'obtention d'une récompense. Mais ce n'est pas facile, ce qui étaient les repères, les valeurs de notre génération, ne sont plus les mêmes dans les suivantes : le travail était notre priorité, aujourd'hui, c'est le loisir ! L'obligation devançait le droit, maintenant c'est souvent l'inverse. Et qu'en est-il du respect de l'autre, de ses différences, de sa personne ou de sa fonction, qu'on soit arbitre sur un terrain de sports, policier, professeur, pompier, maire, voire magistrat ? Que deviennent les codes du vivre ensemble ? Qu'est ce qui n'a pas été transmis aux nouvelles générations ?

Mais en cette année 2024, deux événements mondiaux exceptionnels s'offrent à nous, dans notre France, les Jeux olympiques du 25 juillet au 11 août, et les Jeux paralympiques du 28 août au 8 septembre prochain. Mesurons la chance que nous aurons de les vivre, pour certains sur les lieux des épreuves, pour la majorité devant nos écrans, tous les amoureux du sport, mais tant d'autres aussi qui sauront s'y intéresser, découvrir de nouvelles disciplines, espérer les médailles de nos athlètes, vibrer à la performance d'un nouveau record du monde. La plupart des enfants et des jeunes seront admiratifs et émerveillés, auront envie de s'identifier aux joueurs, de vouloir faire comme eux, plus tard de s'inscrire dans un club à proximité... Oui, je crois sincèrement à la puissance de tels événements pour susciter des vocations, amener beaucoup de nouveaux licenciés, pratiquants mais aussi encadrants. Car ils sont déjà très mobilisés et le seront davantage au moment des jeux

ces bénévoles motivés et désintéressés à participer à la réussite collective : on ne les verra pas beaucoup sur les reportages, ils travailleront dans l'ombre et l'anonymat, mais ils pourront dire plus tard « j'y étais », et mesureront la chance d'avoir été retenus.

Je suis convaincu que les retombées positives seront manifestes et qu'elles vont booster la vie de nos clubs et associations, apporter un rajeunissement des effectifs, créer un nouveau dynamisme après les difficultés évoquées précédemment. Pour ce qui concerne notre Comité départemental, la plupart des adhérents ont un parcours sportif et s'intéresseront aux JO, mais beaucoup d'autres aussi. Le chantier est immense dans notre pays, les investissements et sommes engagées énormes, les risques d'attentats avancés par certains, sont autant d'occasions de critiques et d'oppositions ; mais je vous invite à vous réjouir à la perspective d'un tel événement. Que ces jeux soient une autre fête nationale !

La première ligne de l'article 1 de nos statuts donne la priorité des buts de notre association : « *Promouvoir le sport et le bénévolat* » nous sommes à jour depuis de nombreuses années avec cet objectif. Nous adressons avant chaque promotion plus de propositions que le nombre de médailles du ministère limité par un quota annuel du contingent départemental que je rappelle : 4 médailles d'or, 6 d'argent, 24 de bronze, à quoi s'ajoutent 3 «médailles de «sports pour tous» quand la personne concernée s'est engagée dans des sports différents lors de son parcours. Et nous respectons scrupuleusement l'obligation de la parité pour chaque catégorie de médailles. Une autre possibilité est de proposer des médailles du contingent régional quand le futur récipiendaire a assumé des responsabilités dans une Ligue régionale.

Nous organisons par ailleurs la journée des Trophées jurassiens et du bénévolat, pour récompenser des personnes méritantes qui toutefois ne remplissent pas les conditions d'obtention d'une médaille de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement. Je les précise, car nous sommes parfois questionnés : ne sont retenus que les engagements bénévoles dans des responsabilités au sein d'un CA, ou d'encadrements de personnes. Les performances sportives ne le sont pas. Le nombre d'années retenu pour la médaille de bronze est largement au dessus du minima des 6 ans exigé par les textes, tant le nombre de jurassiens qui la mériteraient est important ; les inconnus, les oubliés sont cent fois plus nombreux que nous les privilégiés récompensés.

Nous organiserons en fin année une cérémonie de remise des Lettres de félicitations pour les récipiendaires de 2023 et 2024. Une vingtaine de récipiendaires seront invités. C'est l'occasion de rappeler que nous sommes en difficulté pour trouver des jeunes qui s'engagent dans le bénévolat et leur offrir cette récompense officielle ; c'est pourtant pas faute de solliciter les présidents de clubs ou de comités sportifs quand je suis en contact avec eux. ! Où sont les jeunes ? Ne sont-ils que joueurs, consommateurs ? Pourtant la pédagogie mise en œuvre dans les lycées les initie à toutes les fonctions, dont la prise de responsabilités, d'encadrement comme nous l'avait montré l'expérience du séjour à Bellecin organisée par les lycéens du Lycée Jean-Michel de Lons il y a quelques années. Nous avons d'ailleurs sollicité le directeur de l'UNSS pour renouveler l'expérience. Inciter les jeunes à s'engager bénévolement est une première condition pour assurer l'avenir des associations et du bénévolat. Les lettres de Félicitations sont le moyen de les encourager à notre disposition. J'appelle tous les adhérents qui ont repéré un jeune méritant à nous le faire connaître, nous devons progresser dans cette recherche.

Je veux souligner que nous sommes très exigeants quant à la qualité des dossiers que nous présentons et étudions lors de la commission des récompenses ; nous recherchons des personnes à contacter dans des sports, foyers ruraux, associations culturelles, populaires ou à caractère social très diverses depuis l'ouverture à « *l'engagement associatif* » de Jeunesse et Sports.

Le résultat est positif : tous les dossiers que nous présentons à la commission préfectorale sont retenus. Nous entretenons des relations très loyales et respectueuses avec nos interlocuteurs du Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux sports », dans un esprit de collaboration, de bienveillance et d'estime réciproques.

Lors de la dernière commission préfectorale du 8 mars, 36 récompenses ont été retenues : 4 médailles d'or, 5 d'argent, 21 de bronze, et 6 Lettres de Félicitations pour tous les contingents, concernant les 2 prochaines promotions du 14 juillet et du 1er janvier 2025.

Je précise que depuis de nombreuses années, le Comité offre les médailles à tous les récipiendaires, même ceux qu'il n'a pas proposés ; certaines subventions perçues nous le permettent.

Tous les récipiendaires d'une Lettre de Félicitations ou d'une médaille ont la possibilité d'adhérer à notre Comité, bien sûr pas l'obligation. Il nous appartient de les solliciter pour leur proposer de nous rejoindre. Nous leur adressons des documents, une présentation de notre Comité un bulletin d'adhésion, évoquons notre site. Mais cela ne suffit pas, il faut les contacter directement, leur présenter qui nous sommes, ce que nous faisons, que va leur apporter l'adhésion. Et les obstacles sont nombreux, le premier est de les joindre au téléphone, ils

ne répondent pas sur le fixe, et nous ne connaissons pas les numéros des mobiles. Ce sont des démarches frustrantes et chronophages ; mais elles s' imposent à nous si nous voulons faire progresser nos effectifs. Force est de constater que nous ne sommes pas à jour dans ce domaine, moi le premier très sollicité par d' autres obligations. Je m' y consacrais davantage quand j'étais président de la commission des récompenses et avais instruit beaucoup de dossiers. Je propose qu' on se répartisse beaucoup mieux ces démarches.

En 2023 , 6 adhérents sont décédés, 15 n' ont pas réglé leur cotisation, 3 seulement nous ont annoncé leur décision de nous quitter. Nous regrettons le fait que c' est souvent par négligence ou oubli de payer la cotisation que nous perdons nos adhérents, et d' ailleurs certains renouvellent leur adhésion l'année suivante. Comprenez pourquoi il est important de régler le plus tôt possible sa cotisation, et qu' il nous est pénible de la réclamer plusieurs fois sans succès .

Heureusement, 19 nouveaux récipiendaires ont adhéré et apporté un renouvellement dans nos effectifs : Au 31 décembre 2023 , le Comité départemental comptait 208 adhérents. On peut et on doit faire mieux ! En contactant les nouveaux titulaires d' une médaille de bronze, on doit leur annoncer ce que leur apportera concrètement l'adhésion :

- -les informer que le Comité leur a offert la médaille.
- leur dire que cette récompense leur donne le droit d' adhérer, de faire partie d' un collectif de bénévoles unis par cette reconnaissance de la Nation pour leurs mérites.
- leur annoncer les principaux buts de cette association énoncés dans ses statuts, en particulier celui de créer des liens de solidarité, d' amitié et d'entraide entre nous.
- évoquer l' accompagnement des personnes en difficulté, malades, handicapés, en EHPAD et le rôle de la commission sociale.
- continuer de promouvoir le sport et le bénévolat comme ils l' ont déjà fait depuis longtemps .
- leur présenter nos moyens de communications, les revues, le site.
- évoquer la déduction fiscale, le CERFA.
- leur garantir que le Comité suivra leur parcours bénévole, les contactera quand ils pourront prétendre à la médaille de niveau supérieur, instruira le dossier de proposition.

Il faut être convaincant, mais garder la mesure, ne pas trop insister si l' on perçoit la réticence, accepter l' échec, l'adhésion n' étant pas obligatoire.

Excusez- moi de m'êtr e un peu attardé sur ce sujet, mais l' enjeu est d' importance.

Le bilan financier vous sera présenté bientôt. Les 2 derniers exercices comptables annuels traduisent un déficit de plus de 2000 euros qui nous obligent à puiser dans nos fonds propres depuis les conséquences du Covid, avec l'inflation qui progresse et augmente nos dépenses à l' occasion des cérémonies, mais surtout une baisse progressive de certaines subventions qui nous sont allouées, en particulier de l' ANS, l' Agence Nationale du Sport. En 2023, seule la subvention départementale était en augmentation, en particulier grâce à la vigilance de Monsieur BRERO que je remercie. La baisse des sommes distribuées est due aux choix des critères d' attributions retenus par les élus, qui ne correspondent qu' en partie à nos projets et nos demandes . Et surtout, nous devons justifier l' utilisation des sommes qui nous ont été accordées, ou de les restituer ; Mais nous avons échappé au pire, devoir rembourser la grosse subvention ANS versée en 2020 , première année du COVID qui avait entraîné l' annulation des cérémonies et activités. Il nous a été demandé de justifier dl' utilisation de ces fonds. Il fallait pour le faire entrer dans le système informatique national de l' ANS , ce qui s' est révélé impossible, le numéro de code ayant été perdu au moment de la passation entre Jean-Louis GAVAND , déjà en mauvaise santé, et Jean GALLIOZ qui devait se confronter à cette nouvelle obligation . Notre Fédération nationale était garante de l' organisation. Nous lui avons communiqué l' utilisation des fonds qui s' est effectuée en 2021 et surtout 2022, mais elle n' a pas dû être transmise à l' ANS, et nous avons été mis en demeure de rembourser 3800 euros en fin d' année. J' ai informé Monsieur Romain DUPUY qui nous a invités, Alain Bouvier et moi, à lui apporter les documents comptables concernés. Il les a communiqués directement à l' ANS par mail. Et fin décembre, il recevait la notification que nos justificatifs étaient pris en compte, et que nous ne devons plus régler la somme. .Merci Monsieur DUPUY ! C' est encore lui qui nous a fait connaître une nouvelle subvention, « *le fonds pour le développement de la vie associative* » et encouragés à faire une demande dès 2024. Je tiens aussi à remercier Alain, si expérimenté et efficace dans toutes les démarches concernant les subventions, à qui j' ai délégué ce travail précieux et exigeant. Si cette nouvelle subvention nous est accordée, elle sera bienvenue pour retrouver un nouvel équilibre financier, de même que l' augmentation de la cotisation annuelle votée lors de la dernière AG. Ces 20 € nous maintiennent cependant dans la catégorie des cotisations les moins chères de France. Le rapport financier comme les autres rapports qui vont vous être présentés vous apporteront les précisions nécessaires .

Je tiens à remercier les membres du Conseil d'administration, prioritairement ceux qui assument les fonctions très exigeantes du Bureau, avec qui nous formons une équipe très solidaire, beaucoup mobilisée, et les autres administrateurs, tous engagés dans les commissions, assidus et très actifs dans les réunions qui se passent toutes dans un climat bienveillant et chaleureux. C' est vraiment un plaisir partagé de se retrouver.

Je vais maintenant vous apporter quelques informations :

- une bonne nouvelle déjà, le renouvellement du Comité régional, à l' initiative de son secrétaire que nous connaissons bien, François DENIS . L' assemblée générale du 8 avril 2023 à DIJON a désigné les représentants des 8 départements, et élu une présidente, Madame Frédérique COTTET , qui nous fait le plaisir et l' honneur de sa présence. Notre Comité était représenté par Jean-Louis MONNOT , Michel DEMOUGEOT, Roger CHEVALIER et moi-même. Jean GALLIOZ , le président régional précédent, était aussi présent. Frédérique a pris l' heureuse initiative d' inviter les membres du Comité le 19 octobre à Dijon pour permettre de mieux nous connaître, d'échanger, sans ordre du jour précis, de partager un moment convivial, avec un repas au mess de la Gendarmerie et la visite d' une fabrique de pains d' épices l' après-midi. Nous avons passé une belle journée. Nous nous retrouverons le 4 avril à Dijon.
- le Congrès de la Fédération aura lieu la semaine prochaine à Vannes, les 22 et 23 mars : je vous représenterai. Je regrette que Jean GALLIOZ, invité par la Fédération en tant que président honoraire, ne puisse s' y rendre, comme il le faisait chaque année.
- le succès de l' opération cadeaux aux anciens initiée par Jean s' est confirmé à l' occasion des dernières fêtes de fin d' année. La commission sociale est aussi sollicitée pour les visites et les cérémonies qui touchent les adhérents et leurs familles. Monique ROY ,sa présidente, vous présentera son bilan. Mais l' idée de rencontrer nos aînés nous amène à constater que nous, les adhérents, n' avons que l' AG comme occasion de nous retrouver, et les exigences d' une AG ne nous permettent pas de vraiment nous retrouver de prendre le temps d'échanger, d'évoquer des souvenirs communs, etc. le repas est l' occasion de le faire, mais tous ne le partagent pas.

Les administrateurs ont donc décidé de nous donner une nouvelle occasion de nous retrouver, et t Alain BRIDE vous présentera cette nouvelle initiative. l'avis que vous donnerai sera essentiel pour la mettre en œuvre.

- Le dernier point de mon rapport concerne une de mes interrogations sur l' avenir des associations et du bénévolat dans les difficiles conditions de vie actuelles et en particulier le problème de la gouvernance et de l' engagement : la co-présidence dans les conseils d' administration se développe est-ce par défaut, où les obligations sont-elles devenues trop lourdes pour une seule personne ? Je n' ai pas de réponse. Mais rappelons-nous, personne parmi les nouveaux élus n' était candidat à la présidence en octobre 2021 à Dole. Nous serons peut-être concernés un jour par ces présidences partagées.

En tous cas, je vous invite à mesurer l' importance de cette Loi de 1901 qui a autorisé la création des associations, et donné à la Nation un bel outil du vivre ensemble , un tissu essentiel d' appartenance, de citoyenneté, de cohésion sociale. Soyons fiers d' en être les acteurs, soyons des repères pour les nouvelles générations. Je vous remercie.